

Commune d'APCHAT

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Le risque majeur se caractérise par deux critères :

- **une faible fréquence** : chacun pourrait être d'autant plus enclin à l'oublier que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une importante gravité** : nombreuses victimes, dommages importants sur les biens et l'environnement

On distingue deux « familles » de risques majeurs :

- **les risques naturels** : séisme, mouvement de terrain, cyclone, inondations, feu de forêt, avalanche...
- **les risques technologiques** : risque industriel, rupture de barrage, risque nucléaire, transport de matières dangereuses

Cadre législatif

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants d'APCHAT est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

RISQUES MAJEURS AUXQUELS LES HABITANTS DE LA COMMUNE SONT EXPOSÉS

Risques naturels

☒ SISMIQUE



☐ INONDATION

☒ FEU DE FORET



☒ MOUVEMENT DE TERRAIN



☒ INTEMPÉRIES



Risques technologiques

☐ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

☐ RUPTURE DE BARRAGE

☐ INDUSTRIEL



LE RISQUE SISMIQUE

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant

- S'informer sur les risques
- Bien connaître les consignes de sécurité
- Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri

Pendant

- Si on se trouve à l'intérieur de locaux
 - ✓ s'éloigner des fenêtres
 - ✓ se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse
- Si on se trouve à l'extérieur de locaux s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...) ; à défaut, s'abriter sous un porche
- Si on est en voiture s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes
- Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi
- Évacuer les bâtiments
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux

Les réflexes qui sauvent :

Pendant



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments et des zones instables

Après



Couper l'électricité et le gaz



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio : pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



Ne téléphonez pas (sauf urgence), libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle



LE RISQUE FEUX DE FORET

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant

- S'informer sur les risques
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Débroussailler régulièrement les abords de résidence
- Vérifier l'état des fermetures (porte/volet) et la toiture.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels d'arrosage...)

Pendant

Si l'on est témoin d'un départ de feu:

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent et sortir au plus vite de la zone de propagation du feu.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
- Respirer à travers un linge humide.



Si vous êtes en voiture:

- Ne pas sortir.
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Votre habitation est exposée au feu:

- ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

Après

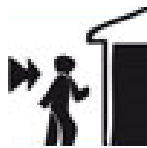
- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu



Fermez les
portes et les
aérations



Coupez
l'électricité
et le gaz



Rentrez dans
le bâtiment en
dur le plus
proche



Ecoutez la
radio pour
connaître les
consignes



Ne téléphonez
pas, libérez la
ligne pour les
secours



N'allez pas cher-
cher vos enfants à
l'école : l'école
s'occupe d'eux



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure. Dans le Puy-de-Dôme, il peut ainsi se traduire par :

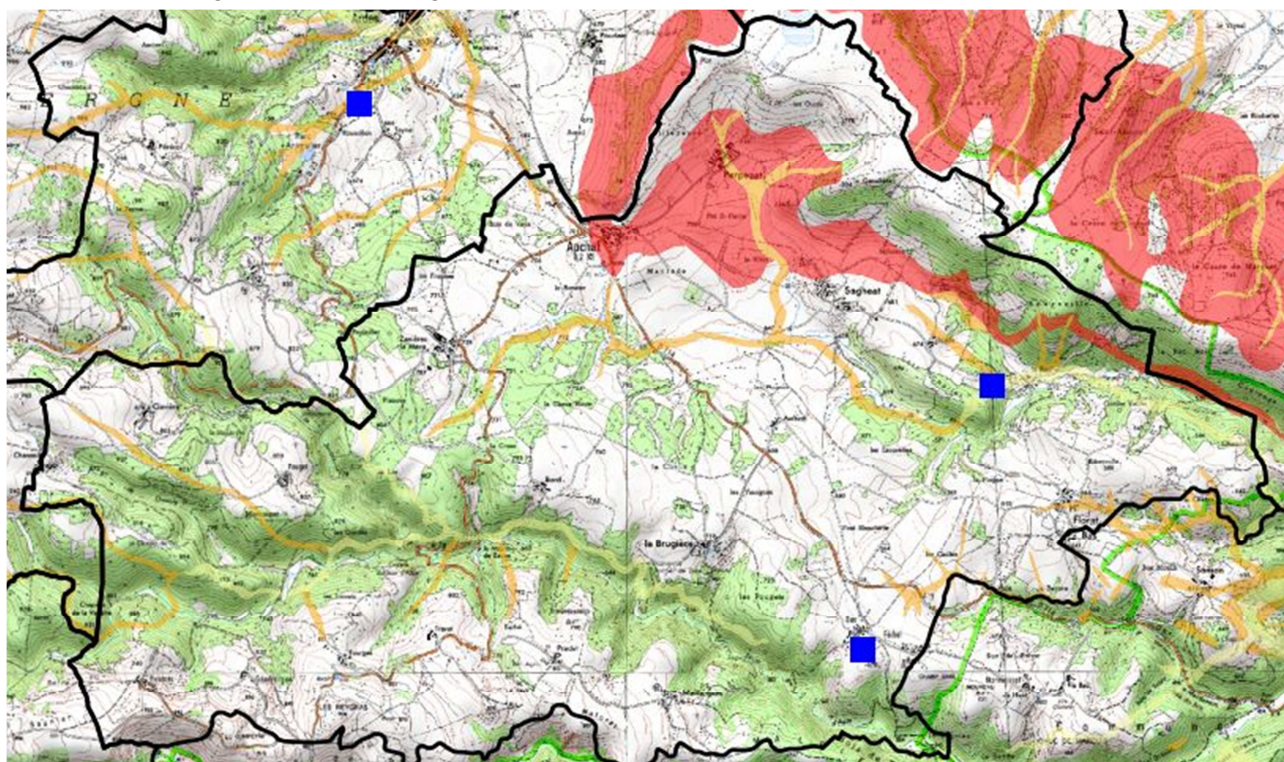
- ✗ **Des glissements de terrain** - Il s'agit de déplacements par gravité instables. De vitesse lente, ils peuvent cependant s'accélérer en phase paroxysmale pour aller jusqu'à la rupture.
- ✗ **Les retraits-gonflements des argiles** - Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de *retrait*. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de *gonflement*.

LE RISQUE À APCHAT

TYPE DE PHENOMENE

La commune est plus particulièrement concernée par :

- ✗ les retraits gonflement des argiles :



Zones de retraits gonflement des argiles :

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

A priori nul



Mouvements de terrain

Les phénomènes étant ponctuels, superficiels et localisés, l'alerte n'est pas possible. La vigilance est recommandée



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

Avant

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène
- Signaler à la mairie :
 - ✕ l'apparition de fissures dans le sol,
 - ✕ les modifications importantes apparaissant dans les constructions

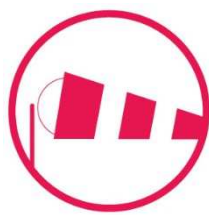
Pendant

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas



Après

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert
- Empêcher l'accès au public
- Informer les autorités (18 ou 112)
- Évaluer les dégâts



RISQUE EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

RISQUES TEMPÊTES

- **Mettez** à l'abri les animaux
- **Mettez** à l'abri tous les matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui
- **Gagnez** votre habitation ou un abri et évitez toutes sorties
- Si vous êtes au volant, **modérez** votre vitesse
- Si vous êtes dehors, **évitez** de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles de tuiles, d'antennes, etc.
- **Ne touchez pas** aux fils électriques tombés sur la chaussée

RISQUES INTEMPÉRIES HIVERNALES

- **Évitez les sorties non indispensables** que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture
 - Si tel est le cas, **informez-vous** des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant et prévoyez des vêtements chauds et des provisions en cas de déplacement indispensable
 - **Prévoyez** des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire enneigé
- Si vous êtes bloqués dans votre voiture, **éteignez** votre moteur pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- **Maintenez** (ou mieux faites vérifier) la ventilation de votre habitation pour éviter tout risques d'asphyxie
 - **Dégagez** la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes
 - Il est bon de rappeler que pénalement (si un arrêté municipal est pris dans ce sens), tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour **éviter** la formation de glace
 - La mairie et le Conseil Départemental sont **responsables** de la partie roulante des chaussées

RISQUES CANICULE

- **N'hésitez pas** à aider ou à vous faire aider
- Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes
- **Passez** au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- **Rafrâchissez-vous**, mouillez- vous le corps plusieurs fois par jour
- **Buvez** de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif

Les réflexes qui sauvent :

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Inpes – Ministère de la santé

LES MOYENS D'ALERTE



La commune n'est pas équipée de système de sirène.

L'alerte sera donc donnée par l'équipe municipale au sein de chaque village. Celle-ci sera donnée en porte-à-porte ou par tout autre moyen mis en place par la commune.



Ils relaieront le message transmis par la préfecture et pourront ordonner :

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Information du risque à venir
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire
- Restez attentif aux instructions qui seront données pour votre sécurité

ALERTE AVEC EVACUATION DE LA POPULATION

- Information du risque imminent
- Evacuez selon les consignes

Pour information complémentaire, il existe un SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (non disponible sur la commune) :

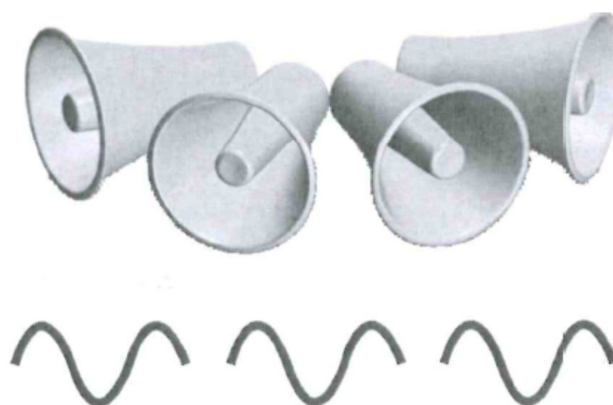
Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12/10/2005). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Les caractéristiques de l'événement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.



Son modulé sur 3 fois 1min41 s.

« Confinez-vous »

Son continu de 30 secondes

« Vous pouvez maintenant sortir »

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

0800 50 73 05 (appel gratuit)

LES NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS	18 OU 112
SAMU	15
POLICE NATIONALE	17
MAIRIE	04 73 71 80 07
PREFECTURE	04 73 98 63 63

LES STATIONS DE RADIO
FRANCE BLEU AUVERGNE
FRANCE INTER
FRANCE INFO

S'INFORMER POUR CONNAITRE LES RISQUES

www.prim.net : recueil d'information sur les risques et la situation de la commune par rapport à ce phénomène

www.puy-de-dome.pref.gouv.fr : information aux acquéreurs et locataires

www.georisques.gouv.fr : site regroupant l'information sur l'ensemble des risques naturels

www.sisfrance.net : banque de données des séismes en France

www.vigicrues.gouv.fr : site d'information sur l'évolution des crues

www.meteofrance.fr : informations météorologiques

Apchat

PUY-DE-DOME
Auvergne



feux de forêt



mouvement de terrain



phénomène lié à l'atmosphère



tempête



sismicité zone 3

en cas de danger ou d'alerte

- abritez-vous**
- écoutez la radio**
Station France Bleu Pays d'Auvergne-101.9 Mhz
- respectez les consignes**
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

- > en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- > sur Internet : www.prim.net